

<p style="text-align: center;">TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 octobre 2008</p>

La réunion s'est ouverte à 20 h 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Excusés : Mr JULLIARD Dominique, Mme Annie LANÇON

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Serge LEBEAU,

I PROJETS D'ECHANGE DE TERRAINS

• Dossier de la Gentille

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la requête de Mr BERTRAND, propriétaire des parcelles B510, 511, 512, 513 et B1016 au lieu dit « La Petite Gentille », et qui est intéressé par l'acquisition de la parcelle B1015 qui se situe au milieu des parcelles citées ci-dessus, et sur laquelle se trouve l'ancienne station d'épuration.

Une demande a été adressée aux services de la Communauté de Communes pour connaître les éventuels droits et réserves qui pouvaient exister sur cette parcelle. Il s'avère que rien ne s'oppose à la demande de Mr BERTRAND.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, approuvent la rétrocession de la parcelle B1015 à Mr BERTRAND pour l'euro symbolique, toutefois, cette rétrocession sera conditionnée à la mise en place d'une convention de passage pour les activités de loisirs.

• Dossier MARTIN LINARES

Mr et Mme MARTIN LINARES souhaitent acquérir une bande de terrain située entre leur propriété et l'école. La surface concernée est de 271 m². A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour cette opération et autorise Monsieur Le Maire à engager les démarches nécessaires pour concrétiser cette dernière.

● **Dossier « les Bovettes »**

Lors du dernier conseil, la décision concernant cette demande a été reportée. Le conseil se prononce en faveur de l'offre de l'association des propriétaires du lotissement des Bovettes, à savoir la cession par cette association pour l'euro symbolique du chemin d'accès au lotissement et qui dessert les riverains non concernés par l'association.

● **Dossier GIROUD**

Monsieur GIROUD propose à la commune un échange de terrain qui lui permettrait d'aménager des emplacements de parking pour sa clientèle. Cette opération aurait aussi, pour conséquence, un découpage plus clair et plus logique que l'actuel.

Monsieur Le Maire indique également, que dans le cadre du projet de l'ONF de créer un sentier paysager accessible aux handicapés sur le site de La Faucille, cet échange aurait pour conséquence de simplifier les démarches de l'ONF car le sentier se situerait sur un terrain communal et non plus privé.

A l'unanimité, le Conseil se prononce en faveur de la demande de Mr GIROUD.

● **Dossier « La Joux Verte »**

Monsieur Le Maire soumet au Conseil le projet d'échange de terrains au lieu dit « La Joux Verte ». Ce projet a déjà été étudié lors de précédentes séances. Le Conseil se prononce en faveur des échanges de terrains proposés, toutefois, il n'est pas en mesure d'arrêter de date concernant les travaux d'aménagement du chemin d'accès, ceux-ci entreront dans le cadre du projet de la commission « Urbanisme ».

II PREMIERE EBAUCHE DES BUDGETS

La commission « Finances » n'ayant pas achevé ses travaux, ce point est reporté à la prochaine séance.

III CONVENTION ET DEVIS ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES DU BAS DU VILLAGE

Le Syndicat Intercommunale de l'Electricité dans l'Ain propose à la Commune la signature d'une convention définissant les modalités de travaux nécessaires à l'enfouissement des réseaux électriques sur le bas du village. A l'unanimité, le Conseil approuve et autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

IV QUESTIONS ET DELIBERATIONS DIVERSES

- Convention d'évacuation des personnes victimes d'accident sur le domaine skiable de Mijoux – La faucille proposée par les services du SDIS de l'Ain : approuvée.
- Convention de mise à disposition de bois à l'ONF : Le conseil autorise le Maire à signer cette convention.
- Droit de préemption SAFER sur la vente de parcelles agricoles situées au lieu dit « La Rosselle » : le Conseil ne souhaite pas jouer de son droit à préemption.
- Demande de subvention 2008 par l'association du Sou des Ecoles : 28 euros par enfant scolarisé, soit 924 euros : accordé
- Demande de subvention 2008 par l'association Le Club du Troisième Age, 1500 euros : accordé.
- Validation de l'abandon du projet de ZAC des Mars : approuvé à l'unanimité.
- Changement des chaudières de la mairie et de la poste : l'entreprise BCS propose une solution au fuel et l'autre au gaz. Si la solution « fuel » est envisagée, il sera nécessaire à très court terme de changer les cuves qui ne sont plus aux normes, ceci engendrera un coût supplémentaire. Le conseil se prononce en faveur de la solution « Gaz ». Le changement des ces chaudières avaient été prévu dans la section investissement du budget primitif 2008, il est à noter que la baisse de consommation induite par ce changement permettra d'amortir cet investissement en trois ans.

Réunion du prochain conseil : Jeudi 13 novembre 2008 à 20H30.

Il est 22 heures 45. La séance est levée.